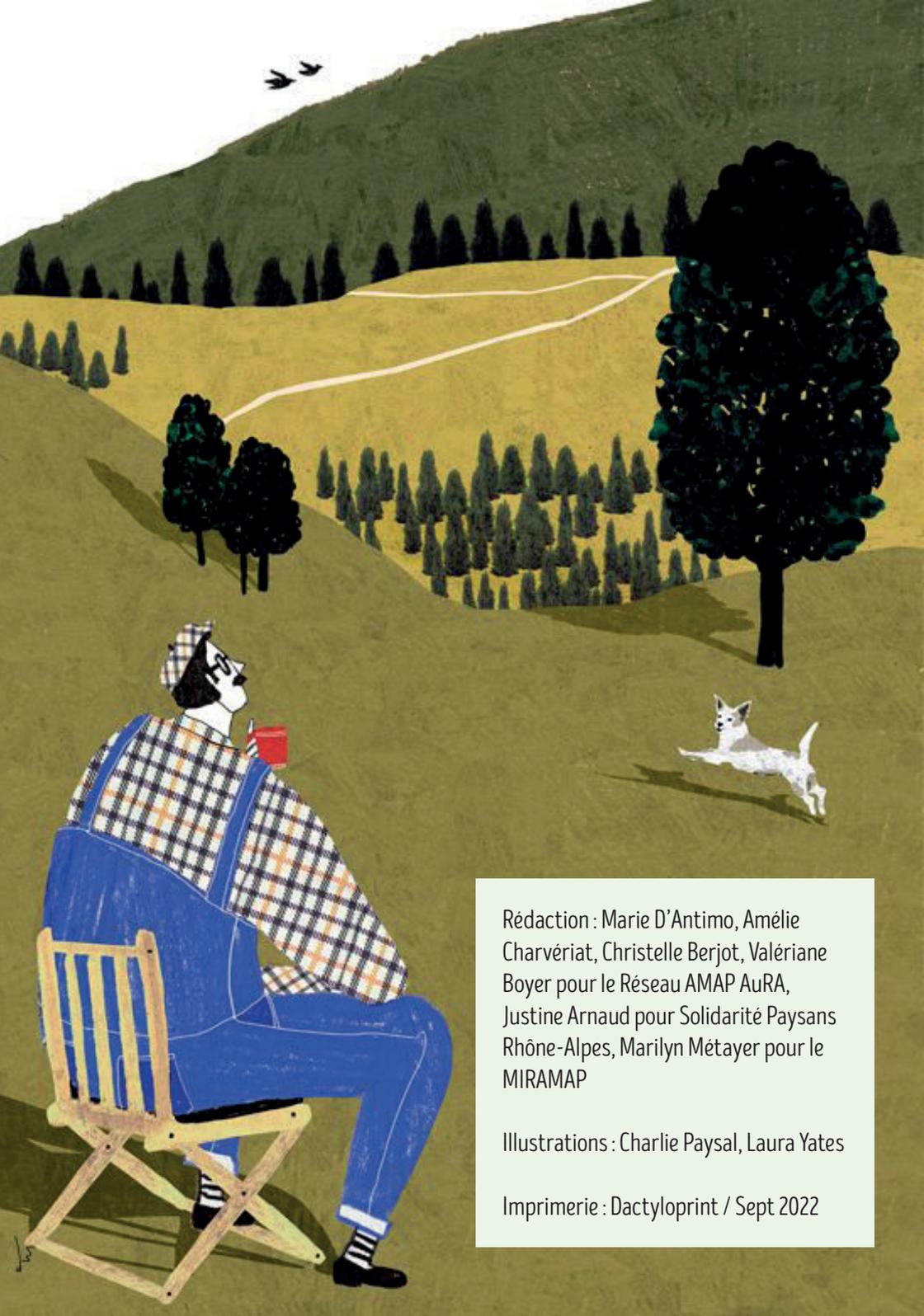


Faire **vivre** **les solidarités**

en **AMAP**

OUTILS ET INITIATIVES





Rédaction : Marie D'Antimo, Amélie Charvériat, Christelle Berjot, Valériane Boyer pour le Réseau AMAP AuRA, Justine Arnaud pour Solidarité Paysans Rhône-Alpes, Marilyn Métayer pour le MIRAMAP

Illustrations : Charlie Paysal, Laura Yates

Imprimerie : Dactyloprint / Sept 2022

Aléas et difficultés des agriculteur·ices : la pérennité des fermes concerne notre système agricole et alimentaire.

Le constat n'est pas nouveau : l'agriculture est un métier difficile, qui plus est lorsque le contexte politique, économique, environnemental et social aggrave les situations.

Qu'ils soient sanitaires, climatiques, personnels, économiques, les problèmes rencontrés par les fermes ont des conséquences cruciales sur la santé et le bien-être des agriculteur·ices, et sur la pérennité de leurs exploitations. Si ces problèmes sont inhérents au métier, ils deviennent insupportables lorsqu'ils se conjuguent à la grande précarité des agriculteur·ices.

« En 2010, le taux de pauvreté¹ des agriculteurs reste très supérieur à la moyenne de la population, et s'accroît ces dernières années passant de 13 % en 2006 à 24 % en 2010 (Centre d'études et de prospective, 2010) »²

**Sans amélioration de la situation,
c'est l'avenir de notre système agricole et alimentaire
qui est en danger.**

On parle souvent d'aléas : aléas climatiques, aléas sanitaires, aléas de production de façon générale. Les aléas, même s'ils sont inhérents au métier, comportent une part de hasard.

-
1. Le taux de pauvreté est calculé en prenant en compte les ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé ici à 60 % du niveau de vie médian, soit 966€/mois en 2010.
 2. Source : Les agriculteurs : des précaires invisibles, Lucie Chartier et Pierre Chevrier, 2015

Cependant, ils deviennent un risque lorsqu'il sont associés à un certain degré de vulnérabilité, provoqué par le fonctionnement du système agricole actuel.

Si les fermes qui pratiquent l'agriculture paysanne, notamment en AMAP, sont davantage résilientes face à certains aléas, il n'en reste pas moins que cette agriculture est plutôt mise à mal par le fonctionnement de la PAC, par des réglementations et normes sanitaires dictées par les institutions, elles-mêmes directement influencées par les intérêts économiques industriels.



ILLUSTRATION : FELICITA SALA

En tout cas, c'est sur cette vulnérabilité que les AMAP peuvent agir : en se plaçant en soutien des fermes, il s'agit de devenir des groupes solides (constitués de producteurs-ices et de consommateur-ices) face aux risques.

Nous ne sommes pas les première-s à lancer l'alerte, mais nous le dirons encore : manger (et produire ce que l'on mange) est l'affaire de tous-tes... Soutenir les paysan-nes, c'est soutenir les personnes qui nous nourrissent aujourd'hui et qui le feront demain.

Il faut donc réagir. Des solutions sont possibles, elles ont porté leurs fruits : nous avons voulu vous en parler dans ce livret.
Comme d'autres acteurs du monde agricole, les AMAP ont un pouvoir d'agir.

UTILISONS-LE!

La **solidarité** au cœur des principes de l'AMAP

Dans le paragraphe lié au principe 5 (intitulé «Une relation solidaire contractualisée sans intermédiaire»), la Charte des AMAP¹ rappelle que les amapien·nes se doivent de « prendre en compte équitablement avec les paysan·nes les fluctuations et aléas inhérents à leur activité ». La solidarité envers les paysan·nes est donc au cœur de l'AMAP !

Or, cette solidarité repose notamment sur une relation conviviale et de confiance. C'est d'ailleurs ce que rappelle la Charte dans le principe 4 : il s'agit de « créer une relation de qualité entre paysan·nes et amapien·nes dans un cadre convivial favorisant le dialogue, le lien social, la confiance et la coresponsabilité. »

Malgré tout, la solidarité n'est pas toujours au rendez-vous en AMAP. En tant que paysan·ne, il n'est pas toujours simple de faire signe en cas de difficulté : demander de l'aide est un pas difficile à faire, surtout en milieu paysan : « Le monde agricole évolue au cœur de ce paradoxe : les conditions de travail des agriculteurs sont difficiles, marquées par des facteurs de pénibilité physique et un sur-engagement dans le travail [...]. Mais ils ont grandi dans une culture qui valorise le travail et l'effort, dans laquelle il faut faire face sans se plaindre. »²

« C'est triste mais...

en agriculture on est tellement habitué·es à se débrouiller tout seul ! »

(Marie-Ange, élèveuse)

« C'est difficile d'en parler, tu te sens coupable »

(Nicolas, paysan en Ardèche)

Si ce n'est pas une fatalité, il faut tout de même prendre en compte cette dimension pour mieux appréhender les possibilités de solidarité. En créant un climat de confiance, en partageant des moments conviviaux, en animant le groupe de l'AMAP, en faisant durer les partenariats, la parole paysanne finit souvent par se libérer, au moins en partie. Elle est l'une des clés pour que la solidarité en AMAP existe.

1. cf Annexe 2 Ressources

2. étude de Solidarité Paysans de 2016 : « Des agriculteurs sous pression. Une profession en souffrance »



SOMMAIRE

	PAGES
1 La solidarité par le contrat	7
2 Organiser un événement solidaire	11
3 Différentes formes de finances solidaires	15
A. Cagnotte solidaire / Les CIGALES	16
B. Crowdfunding	19
C. Campagne de don sur HelloAsso / Don direct	21
Témoignages	23
Annexe	27

1

La solidarité par le contrat

CE QUE DIT LA CHARTE

Point charte n°1: Un·e amapien·ne s'engage à : « Contractualiser et prépayer la production sur la période du contrat à un prix équitable, en s'interdisant l'échange marchand sur les lieux de livraison ».

Point charte n°2: « Amapien·nes et paysan·nes en AMAP s'engagent mutuellement sans intermédiaire à partager la production pour une période donnée, par le biais de contrats solidaires ».

Point charte n°3: Les amapien·nes s'engagent à : « Prendre en compte équitablement avec les paysan·nes les fluctuations et aléas inhérents à leur activité ».

Point charte n°4: Les amapien·nes assurent la pérennisation de l'AMAP.

Point charte n°5: Le prix établi est juste et rémunérateur et prend en compte la viabilité économique de la ferme et les conditions sociales de celles et ceux qui y travaillent.

DE QUOI PARLET-ON ?

L'AMAP n'est pas un intermédiaire commercial et le moment de livraison en AMAP n'est pas un moment d'échange marchand. C'est pourquoi la rédaction d'un contrat d'engagement et de préfinancement de la production est nécessaire. Ce contrat a pour but de définir les termes du partenariat, les droits et engagements des deux parties et de formaliser leur consentement.

Le paiement de l'intégralité de la production à la signature du contrat, qu'il soit encaissé en une ou plusieurs fois, est un élément fondamental d'un partenariat AMAP.



- Le contrat ne peut être résilié par l'amapien-ne qu'en cas de force majeure avérée (déménagement, changement non prévisible et conséquent de la composition de la famille ou de la situation sociale).
- L'amapien-ne accepte les risques liés aux aléas de la production.
- Les amapien-nes et paysan-nes sont coresponsables du nombre minimum de parts permettant la viabilité économique du partenariat.



Le prix en AMAP est censé sortir du prix du marché et doit **permettre aux paysan-nes d'être rémunéré-es pour le travail effectué quels que soient les résultats de la production**. Un contrat basé sur le partage de récolte permet d'appliquer entièrement ce principe.

Le contrat représente donc une **solidarité majeure envers les paysan·nes** et fait **la force des AMAP**.

LE CONTRAT PERMET :

- ↪ une avance de trésorerie (plus le contrat est long, plus l'AMAP joue son rôle de soutien à la trésorerie)
- ↪ une visibilité sur le chiffre d'affaire annuel, et un revenu annuel garanti
- ↪ une vision du volume à produire
- ↪ un écoulement de la production garanti, régulier et respectueux des cycles de production
- ↪ un partage des risques d'aléas de production et une sécurisation du revenu
- ↪ une diminution du temps passé à la livraison
- ↪ des coups de main ponctuels en cas de besoin

EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ D'HONORER LES CONTRATS, L'AMAP PEUT :

Pratiquer une solidarité totale par l'**abandon total des paniers** (pas de report/remboursement de paniers)



EN DERNIER RECOURS :

- proposer à celles et ceux qui le peuvent d'**abandonner leur paniers** et aux autres de **reporter leurs livraisons**. Attention à ne pas décaler sur l'année n+1 de contrat les reports de panier, cela risquerait de pénaliser la ferme.
- proposer au paysan·ne de **compenser le contenu du panier par d'autres produits** de la ferme (produits transformés : jus, coulis, conserve...)
- proposer au paysan·ne de compenser en partie ou totalement le contenu du panier plus tard dans l'année à condition d'avoir mis en place un **contrat long** (type un an ou une saison complète de lactation en élevage)

1

La ferme «**Le verger de l'étoile**» dans le Puy de Dôme ayant subi les dégâts du gel en mai 2021 n'avait plus de pommes à livrer. Disposant d'un stock de jus et de compotes de pomme de l'année précédente, elle a proposé de continuer à fournir des paniers de fruits en remplaçant les pommes par des produits transformés.

2

La ferme «**Les Zoeufs bios**» dans le Rhône ayant dû faire abattre son troupeau après un contrôle positif à la salmonelle, se voyait dans l'impossibilité de livrer des oeufs pendant une période de 3 mois.

En lien avec sa référente, elle a expliqué la situation et l'AMAP a opté pour un abandon de panier. Un seul amapien a demandé le remboursement de son contrat.

La ferme a pu reprendre ses livraisons.

2

Organiser un évènement solidaire

A. ORGANISER UN ATELIER PÉDAGOGIQUE À LA FERME

CE QUE DIT LA CHARTE

Un engagement social réciproque

➤ **Pour les paysan·nes** : participer à l'organisation de visites de ferme et d'ateliers pédagogiques

➤ **Pour les amapien·nes** : participer à des activités pédagogiques et de soutien aux paysan·nes

CE QUE DIT LA LOI

Le coup de main est une tolérance soumise à des conditions.¹

Donner des coups de main à la ferme en toute sérénité en respectant à la fois la charte et la législation contre le travail dissimulé est possible. L'essentiel, selon la loi, est que l'intervention des amapiens soit considérée comme occasionnelle et «non nécessaire à la mise en valeur de la ferme». Il faut faire valoir qu'il ne s'agit pas d'un travail agricole mais que l'objectif est bien de renforcer les liens entre le·la paysan·ne et les amapien·nes.

1. Art 20 de la loi 62-99 du 8 août 1962

POINTS DE VIGILANCE POUR SA MISE EN PLACE

- Ne pas dépasser les **15h hebdomadaires** et rester **occasionnelle**,
- Ne pas parler de chantier, travaux etc. mais d'**ateliers pédagogiques**,
- Ne réserver l'atelier qu'aux amapiens ayant un **contrat** avec le paysan-ne,
- Déclarer l'activité auprès de votre Réseau d'AMAP (si l'assurance est prise en charge par le réseau via l'adhésion) ou de votre assurance (si vous vous assurez en direct) pour bénéficier d'une **assurance Responsabilité civile** spécifique sur la ferme ce jour-là,
- Vérifier que le-la paysan-ne est également à **jour de son assurance** Responsabilité civile avec une extension «coup de main» bénévole,
- Avoir sur la ferme le programme pour **justifier de la présence des amapien-nes**,
- Faire attention aux **communications des journalistes** : valoriser la venue à la ferme oui, dire à tout le monde que le paysan fait appel aux petites amapien-nes pour désherber ou arracher les patates non !

CAS SPÉCIAL

Dans le cas où des amapien-nes souhaiteraient venir de manière plus régulière et donc hors atelier exceptionnel, une possibilité serait d'adhérer au Mouvement WWOOF et de respecter certaines conditions pour que la MSA «tolère» le système : 2 wwoofers à la fois max et 30 jours maxi, nb d'heures par jour etc... L'hôte et le-la wwoofer signent une déclaration au début du «séjour» et paient la cotisation annuelle de WWOOF.

RETOUR D'EXPÉRIENCES

1

La ferme des «**Jardins de l'Isle**», maraîcher dans le Rhône a mis en place des ateliers pédagogiques, soit pour des activités liées directement à la production de la ferme (ramassage de pommes de terre, tri d'oignons, etc.), soit pour d'autres choses : planter des arbres, planter des haies...

2

La ferme du «**GAEC Caetera**», maraîchère dans la Drôme, organise chaque année la Fête de la patate, atelier pédagogique d'un week-end en septembre pour récolter, trier et stocker les pommes de terres. Une trentaine de personnes se mobilisent sur deux jours et un grand repas est proposé par la ferme aux bénévoles.

Le moment convivial créé est tout aussi utile que la récolte !

B. ORGANISER UN ÉVÉNEMENT SOLIDAIRE

QUELQUES EXEMPLES

- organiser un repas solidaire pour récolter des fonds
- faire une vente conviviale informelle (ex : crêpes ou gâteaux) à une distribution pour récolter des fonds, prise en charge par l'AMAP ;
- organiser un événement particulier à partir des compétences des amapien-nes (ex : petit concert, atelier, bal folk, etc.) pour récolter des fonds ;
- organiser un événement dans l'espace public pour faire connaître les producteurs.

CE QUE LE CADRE LÉGAL DIT

S'il s'agit d'une vente, les prérequis sont les suivants :

- La gestion de l'association est désintéressée ;
- La vente de produits ne doit pas être perçue comme une concurrence au secteur privé ;
- La vente de produits doit représenter une part marginale du budget de l'association, en comparaison aux activités non-lucratives ;
- La vente de nourriture doit respecter les normes d'hygiène en vigueur ;
- Les ventes doivent être limitées à 6 fois par an.

- dans le cadre d'un événement sur la voie publique, des autorisations doivent être demandées à la mairie

L'exercice d'une activité commerciale sur le domaine public est, en application des articles L. 2213-6 et L. 2215-4 du Code général des collectivités territoriales, soumis à l'obtention d'un permis de stationnement ou d'une permission de voirie délivré par les autorités locales

- dans le cadre privé (par exemple sur la ferme), il n'y a pas d'autorisation à demander

Dans les deux cas, l'AMAP doit déclarer l'événement à son assureur pour être couvert sur la responsabilité civile des organisateurs.



Ces propositions d'actions de solidarité sont des initiatives ponctuelles et relativement simples, même si elles nécessitent tout de même de l'organisation et de la communication pour porter leurs fruits ! Elles permettent de mettre en avant les connaissances et compétences des amapien.nes (cuisine, musique, chant, etc.).

Évidemment, c'est aussi l'occasion de passer des moments conviviaux et de resserrer les liens dans l'AMAP, voire de la faire connaître si l'événement est public !

RETOUR D'EXPÉRIENCES

1

La ferme «**Les jardins de Villemotier**», maraîchers dans l'Ain, a reçu le soutien de ses amapien.nes après un épisode de grêle. Grâce à un ami éleveur, qui a vendu à prix coutant deux agneaux, l'AMAP a mis en place un repas solidaire avec un prix de repas permettant de générer des recettes qui ont ensuite été reversées à la ferme. 200 repas ont été vendus, cet élan solidaire a permis de soutenir moralement et financièrement la ferme à un moment de grosses incertitudes sur son devenir.

2

L'AMAP Biosol, a organisé deux concerts solidaires, grâce à la participation gratuite et spontanée d'une amapienne chanteuse, après un fort épisode de sécheresse pour la ferme de la Grange Pradel (élevage) dans le Rhône. D'autres AMAP ont soutenu la ferme : vente de crêpes, bal folk, vente de bijoux... Au total, les AMAP auront permis à la ferme de récolter près de 3000 euros ! Mais au-delà de la somme, les paysan.nes ont surtout perçu une vraie volonté des amapien.nes de les soutenir.



3

Différentes formes de finance solidaire

A

MONTER UNE ASSOCIATION POUR SOUTENIR PAR LE PRÊT

A1. « CAGNOTTE SOLIDAIRE »

DE QUOI PARLET-ON ?

Un outil de financement local et participatif, qui permet à un groupe de personnes organisé en association de mettre en commun des fonds pour soutenir des projets participant au maintien et au développement de l'agriculture paysanne. Pour le dire autrement : c'est un outil qui permet de faire des prêts à taux zéro à des paysan.nes (souvent entre 2000 et 10 000 euros).

AVANTAGES

- Utiliser un outil financier alternatif sans compter sur le système bancaire
- Répondre aux exigences de la légalité
- Se fier à un dispositif solide et durable de soutien à l'agriculture paysanne
- Construire un outil à l'échelle d'un territoire et pouvant soutenir plusieurs projets
- Créer ou maintenir un fort lien de confiance
- Éviter le sentiment de redevabilité chez les paysan.nes
- Réunir potentiellement des sommes élevées si cela correspond au besoin
- Dépasser le cadre de l'AMAP et ouvrir la participation solidaire à tous.tes
- Humaniser la relation emprunteur-prêteur



INCONVÉNIENTS

- Créer une nouvelle association hors AMAP et en assurer la gouvernance
- Gérer un dispositif sur plusieurs années
- Ajouter un nouvel emprunt à la ferme (cela reste un prêt, pas un don)
- En tant que paysan.ne, se sentir plus responsable concernant l'importance du remboursement (parce que les contributeur.ices sont parfois des personnes engagées, parfois des proches, etc.)



LES ÉTAPES

1
Créer une association
loi 1901

2
Ouvrir un compte
courant et un livret
d'épargne associatif

4
Animer une campagne pour
recueillir les contributions
financières

3
Trouver un projet à financer

5
Rédiger le contrat de prêt

Tout est détaillé dans le « Kit finance
solidaire » (explications, conseils, exemples
de statuts et de contrats, etc.)



Un contact : intercagnotte@miramap.org

Cagnotte Du Blé pour Demain : cagnotte-01-71@listes.marelle.org

RETOUR D'EXPÉRIENCE

1

Dans le Tournugeois, la **Cagnotte Solidaire «du Blé pour Demain»** a permis de soutenir l'agriculture paysanne sur un périmètre restreint autour de Tournus. Le territoire recouvre donc une partie du département de l'Ain et une partie en Saône et Loire, ce qui fait une de ses particularités. Depuis sa création, la Cagnotte a permis de soutenir de nombreux projets : achat de matériel pour une paysan.ne boulangère, soutien à la construction d'un bâtiment pour des productrices d'herbes aromatiques et médicinales, apport en trésorerie pour la mise en bouteille du vin pour une vigneronne, etc...

Fiche expérience sur notre site web : www.amap-aura.org/solidarites

VOIR LA FICHE EXPÉRIENCE

DE QUOI PARLET-ON ?

Un outil de financement local et participatif, qui permet à un groupe de personnes organisé en association de mettre en commun des fonds pour soutenir des projets de l'économie sociale et solidaire qui offre la possibilité à des exclus du marché du travail et/ou du système bancaire de mettre en œuvre leurs activités.

Cet outil :

- permet de prendre des participations dans l'entreprise créée (maximum 25 % du capital),
- peut apporter des fonds à l'entreprise par l'intermédiaire du compte

courant d'associés,

- accompagne le (ou les) porteur(s) de projets pendant toute la durée de son investissement,
- peut participer au développement d'associations par des apports avec droit de reprise,
- peut soutenir un entrepreneur individuel par l'intermédiaire d'un prêt,
- crée et/ou développe avec le (ou les) porteur(s) de projets sous forme de sociétés (Coopératives, SCOP, SCIC, SARL, SA, SAS, etc.) des entreprises respectueuses de l'être humain et de son environnement.



AVANTAGES

- S'inscrit dans une démarche de développement local
- Peut pré-exister sur le territoire avec un réseau de personnes mobilisables
- Permet d'amorcer un développement ou une création d'atelier



INCONVÉNIENTS

- Pas toujours mobilisable pour des coups d'urgence
- Chaque cigale est souveraine et fait le choix du type d'activité à soutenir,
- Le soutien ne peut se faire que dans le cadre d'un prêt pour les entrepreneurs individuels, d'une prise de capital pour les sociétés, ou d'un apport avec droit de reprise pour les associations

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Les jardins du Madet, maraîchers en AMAP dans le Puy de Dôme, ont le projet de demander le soutien de la CIGALES Turluron pour financer une serre à plants, sous la forme d'un prêt.

DE QUOI PARLET-ON ?

Une campagne de dons permet de récolter des fonds, par exemple pour financer un projet ou soutenir financièrement un.e paysan.ne. Elle se déroule via une plateforme dédiée et fonctionne plutôt sur de petites sommes.

Selon le choix des personnes impliquées, les dons peuvent éventuellement donner lieu à de petites « contreparties » (définies au préalable selon le montant du don). La campagne peut être menée par les paysan.nes, les amapien.nes, ou mieux encore : par les deux !

AVANTAGES

- Éviter que l'argent ne passe par l'AMAP : la ferme est le bénéficiaire direct de la campagne
- Répondre aux exigences de la légalité
- Financer des besoins en investissement ou en développement
- Monter un dispositif temporaire et léger
- Se faire accompagner par l'équipe de la plateforme
- Recevoir des participations diverses (du micro-don aux sommes élevées)
- Éviter la pression d'un remboursement et le sentiment de redevabilité chez les paysan.nes grâce aux contreparties
- Toucher un public hors AMAP

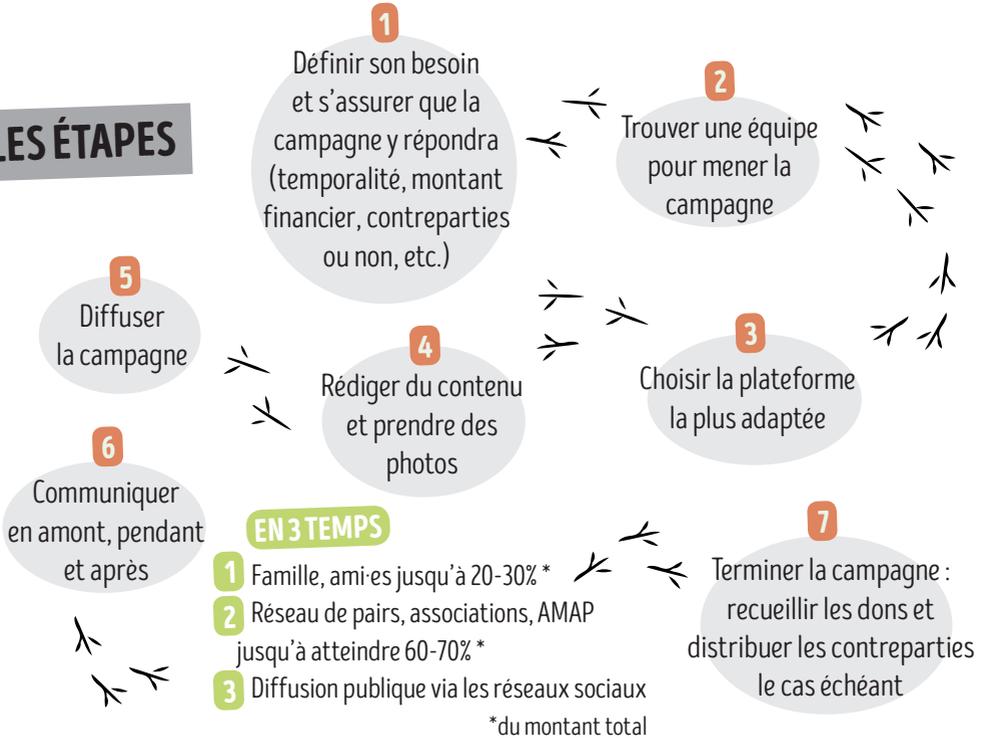


INCONVÉNIENTS

- Monter le dispositif, même s'il est léger
- Ne répond pas à des besoins d'urgence
- Gérer la communication, nécessité de faire de belles photos, de prendre le temps d'écrire un descriptif détaillé de la ferme, du contexte des besoins, et de le faire valider par la plateforme
- Gérer les relances numériques de la campagne dans les différents cercles
- Reverser 8% des dons en moyenne aux plateformes en ligne
- Assumer les contreparties (s'il y en a)



LES ÉTAPES



En moyenne sur toutes les plateformes, une campagne collecte 7800€ sur une durée de 45 jours

RETOURS D'EXPÉRIENCES

1

La ferme des P'tites Paulinettes, en maraîchage dans la Loire, avait besoin d'un apport pour financer l'achat d'un groupe froid sans trop entamer sa petite trésorerie. Avec l'aide d'une amapienne, les maraîchères ont sollicité leurs différentes AMAP pour leur demander du soutien. Une équipe de 4 personnes de 4 AMAP différentes s'est alors constituée pour créer une campagne de financement participatif. Un montant de 7473 € a pu être collecté grâce à cette équipe soudée et engagée.

2

Ayant fait face à plusieurs coups durs dans une même année, la Ferme du Ver Luisant dans l'Ain a lancé une campagne de crowdfunding afin de repartir du bon pied. Informée de cette cagnotte, l'AMAP du Toison a tenu à diffuser l'information autour d'elle. Plusieurs amapien.nes ont participé à la cagnotte. L'AMAP peut être un bon relai : partager leur campagne de financement, c'est aussi soutenir les paysan.nes !

POINTS DE VIGILANCE POUR LES DON

Une consultation juridique est en cours au MIRAMAP avec pour enjeux de prévenir les risques de fiscalisation et faire reconnaître les organisations du mouvement des AMAP comme étant d'intérêt général. Pour éviter tout risque de fiscalisation, il est important de revoir les statuts de l'association

avant de se lancer dans des actions de solidarité et d'acter en collectif toutes les décisions et d'en informer les adhérent-es. Les campagnes de don doivent rester exceptionnelles et répondre à des situations d'urgence et ne peuvent pas être reproduites chaque année.

C1. CAMPAGNE DE DON SUR HELLO ASSO

DE QUOI PARLET-ON ?

Une campagne de don est organisée pour répondre à une situation d'urgence exceptionnelle. Le bénéficiaire doit être une association Loi 1901. La campagne est portée par l'association qui, après avoir acté collectivement du projet, collecte en son nom les dons. Il n'y a pas de contreparties. La campagne est menée par l'AMAP ou le Réseau d'AMAP.

AVANTAGES



- Monter rapidement un dispositif temporaire et léger sans modérateur
- Trouver une solution adéquate pour les situations d'urgence
- Recevoir des participations diverses (du micro-don aux sommes élevées)
- Ne pas avoir la pression du remboursement (ce sont des dons !)
- 0 commission par la plateforme - chaque € est affecté au projet soutenu

INCONVÉNIENTS

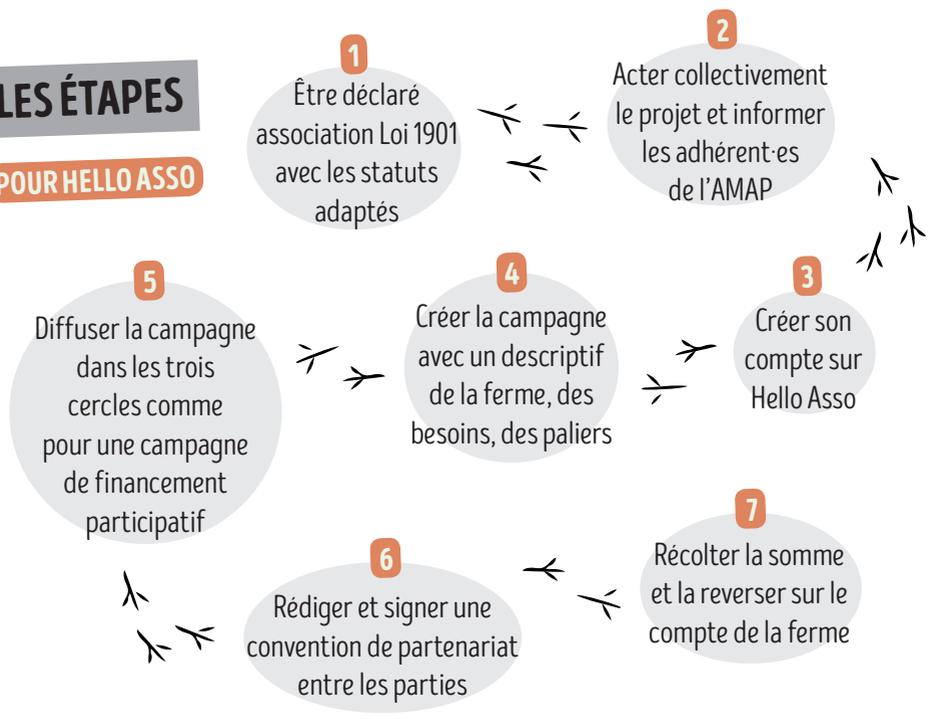


- Aller à l'encontre du projet de reconnaissance d'intérêt général porté par le mouvement des AMAP
- Être déclaré en association loi 1901
- Faire transiter des flux financiers par l'AMAP
- Gérer la diffusion de la campagne en interne

////////// ATTENTION : POUR LE CONTENU DE CETTE FICHE, CONSULTATION JURIDIQUE EN COURS //////////

LES ÉTAPES

POUR HELLO ASSO



C2. DON DIRECT

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Faire une collecte d'argent ou affecter du budget de l'AMAP au soutien d'une ferme partenaire.

+ **AVANTAGES**

- Matérialiser symboliquement la reconnaissance et le soutien aux paysan.nes
- Éviter les intermédiaires
- Agir sur le court terme

- **INCONVÉNIENTS**

- Récolter uniquement des petits montants
- Justifier ce don dans une comptabilité paysanne
- Donner à un-e paysan-ne (= une entreprise) entraîne un risque de fiscalisation
- Toucher un cercle restreint, surtout les personnes proches ou déjà investies
- En tant que paysan-ne, se sentir redevable

Pour conclure ce livret sur les solidarités en AMAP, nous avons choisi de laisser la parole aux paysan·nes interviewés dans le cadre de l'étude menée au Réseau AMAP AuRA.

Ces témoignages parlent d'eux-mêmes.



LUCILE MARAÎCHÈRE DEPUIS 2020 AVEC SON COMPAGNON (+ OEUFS BIO)

Un problème de renouvellement de son lot de poules pondeuses a privé Lucile d'œufs pendant 3 mois. Inquiète face à son incapacité à fournir des œufs à ses AMAP, Lucile s'est décidée à faire appel à ses référent·es.

« J'ai hésité parce que je me suis dit : c'est un peu... un échec. Alors, c'était pas un échec perso parce que j'y pouvais rien mais, quand même, j'ai pas réussi à trouver la solution qui fasse que ma production puisse continuer. Quand je l'ai appelée, c'est que j'avais plus le choix. Et là je pouvais pas lui mentir en emmenant des œufs qui n'étaient pas à moi. Je voulais lui dire. Et je voulais qu'on trouve une solution ensemble. Qui soit acceptable pour tout le monde. »

Recevant une écoute bienveillante de la part de sa référente, elle a pu gérer plus sereinement les problèmes sur sa ferme. Les amapien.nes ont saisi l'enjeu et accepté de reporter les paniers à une date ultérieure, notamment grâce à une bonne transmission de l'information de la part de la référente.

« Je savais que je pouvais l'appeler et que j'aurai une oreille attentive. Quand je l'aie eue au téléphone elle m'a dit : 'mais t'inquiète pas, pas de souci, on va trouver une solution, en attendant on fait un mail aux amapiens, ils comprendront', voilà. »

Par la suite, l'AMAP a même partagé spontanément la campagne de crowdfunding qu'avait lancée Lucile pour accuser le coup.

« Du coup j'ai eu plusieurs amapiens qui m'ont soutenue.
J'ai trouvé ça hyper touchant »

Si elle reconnaît la difficulté à parler de ses difficultés et l'importance d'une relation de confiance avec les amapien.nes, Lucile souligne que, selon les circonstances, tout soutien peut être crucial, que ce soit en donnant un «coup de main», en apportant un soutien financier, ou en prenant des nouvelles ...



« Il faut être prêt aussi à le dire. Que nous, on soit... assez en confiance pour pouvoir se sentir de parler de nos problématiques. [...] Parfois on a juste besoin de quelqu'un qui nous dit : 'ça va? comment ça se passe?'. Mais cette fois, j'avais un gros coup dur et le coup de pouce financier était plus important pour moi. »

« Et à côté de ça tu vois, l'année dernière j'avais besoin d'un coup de main et c'était plus important que tout le reste, parce qu'à ce moment-là j'avais besoin de ça. Je pense que ça dépend vraiment du moment et de la problématique. »

« On a toujours été transparents et on n'a jamais eu de souci avec ça. On a toujours expliqué ce qui se passait sur notre ferme »

Dans le métier depuis plus de 15 ans, Angélique et son compagnon ont pu, au fil des années, construire avec leurs AMAP des relations amicales, et surtout un climat de bienveillance présent dès le début qui leur a permis de s'exprimer sur leurs difficultés.

« On a déjà eu recours plusieurs fois à l'aide des AMAP »

En effet, les AMAP en partenariat avec la ferme d'Angélique ont répondu présentes lorsqu'elle et son compagnon ont rencontré des difficultés sur leur ferme : accepter les variations de taille des paniers en fonction de la ponte, paiement de paniers vides après que des volailles aient été tuées par des prédateurs, organisation de concerts, d'un bal folk et d'une vente de crêpes pour soutenir financièrement la ferme après une grosse sécheresse ayant affecté les foins, mise en place d'une cagnotte solidaire pour combler les problèmes de trésorerie liés à plusieurs coups durs (notamment des problèmes de santé).

« Je peux comprendre que les paysans aient du mal à expliquer leurs problèmes parce que... lors du concert de soutien, moi j'étais dans un trou de souris quoi ! En fait, tous ces gens ils sont là, ils savent pourquoi ils sont là, ils payent une place, ils font ça pour nous, c'est fort quand même. »

En évoquant les actions de solidarité mises en oeuvre par ses amapniennes, Angélique raconte une gratitude et une émotion qui la traversent encore aujourd'hui. Pourtant, elle reconnaît que s'exprimer sur les problèmes rencontrés à la ferme lorsque l'on est paysan.ne n'est pas si simple.

« Les gens ils disaient 'non y'a pas de monnaie à rendre, c'est pour la collecte!'... C'est vachement touchant. Mais ça peut être aussi difficile à accepter, parce que ça peut être vécu comme une humiliation, de pas pouvoir abonder, acheter pour ses animaux. »



« C'est vraiment une relation qui est ... proche ! Après, moi régulièrement j'ai essayé de faire des chantiers, des visites. Il y a eu des années où ça a super bien marché, d'autres un petit peu moins bien. Par contre, pendant le Covid, ça a quand même créé une solidarité importante. »

Pour encourager les paysan.nes à s'exprimer sur les problèmes rencontrés sur les fermes, Florent insiste sur l'importance de communiquer avec les amapien.nes : pour recevoir du soutien de leur part, expliquer ce qui se passe sur la ferme est fondamental.

« Je pense que les amapiens sont capables de se mobiliser s'il y a vraiment des événements graves, des événements importants. C'est toujours pareil : ils se mobiliseront si on les sollicite, si on les informe. Je pense que les gens, plus ils sont informés, plus ils se sentent impliqués, proches. »

Il a par exemple sollicité la solidarité de ses amapien.nes concernant l'achat d'une parcelle. Pour faire face à une situation foncière mettant sa ferme en difficulté, les amapien.nes envisagent de le soutenir financièrement, probablement via un dispositif de Cagnotte Solidaire.



« Il y a quelque chose qui me semble intéressant et souhaitable. Je suis confronté à la vente d'une parcelle, sur laquelle je cultive. Donc pour la conserver, je suis dans l'obligation de l'acheter, ça va me demander d'investir alors que c'était pas prévu ni souhaité. Donc j'envisage de solliciter les amapiens. Alors, c'est pas encore défini mais, ça peut être sous forme de cagnotte solidaire. J'ai commencé à l'évoquer avec mes référents et les responsables de l'association. De manière assez informelle, plutôt au titre d'idée, de projet. Il y a un très bon accueil d'un projet de ce type, après avec quelques petites nuances, parce qu'un projet comme ça, ça demande un cadre et ça va leur demander de s'engager à nouveau ou un petit peu plus, pour que ce cadre existe. »

ANNEXE



Rappel des droits et dispositifs en cas de coup dur

En cas de coup dur ou de difficulté, il ne faut pas rester seul-e et s'entourer de ressources extérieures : les paysan-nés peuvent faire appel à l'association Solidarité Paysans de leur département, qui accompagne les agriculteur-ices rencontrant des difficultés de tout ordre (administratif, économique, juridique, social...).

Les bénévoles-accompagnateurs sont majoritairement des agriculteur-ices en activité ou à la retraite.

Toutes les coordonnées figurent sur internet : www.solidaritepaysans.org



La porte d'entrée quasiment unique est le service d'action sanitaire et sociale de la caisse MSA.

LA MSA : MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

En tant qu'agriculteur·trice chef·fe d'exploitation, les paysan·nes cotisent chaque trimestre ou chaque année à la MSA : Mutualité Sociale Agricole. Ces cotisations, qui sont parfois une charge financière importante pour la ferme, ouvrent néanmoins de **nombreux droits** en cas de difficulté personnelle ou professionnelle.

Il est utile de les connaître et de savoir auprès de qui les activer.

1 ARRÊT DE TRAVAIL

Accident, maladie, épuisement professionnel = arrêt de travail !

Le premier réflexe à avoir en cas d'accident ou de maladie, d'épuisement professionnel... est de demander un arrêt de travail au médecin ou à l'hôpital. Il est alors possible de le scanner et le déposer sur l'espace privé MSA pour activer la perception d'indemnités journalières

Elles sont versées à partir du 4^e jour d'arrêt de travail :

- Pour les 28 premiers jours indemnisés : 21,47 € par jour
- À partir du 29^e jour indemnisé : 28,63 € par jour

2 AIDE AU RÉPIT

Le deuxième réflexe est de demander une **aide au répit**. Pour lutter contre les risques psychosociaux et l'épuisement professionnel en milieu agricole, la MSA a mis en place l'aide au répit, pour prendre soin de soi et de ses proches.

L'aide au répit s'adresse à tous·tes les agriculteur·ices et salarié·es de la production en situation d'épuisement professionnel. Ce temps de répit peut prendre plusieurs formes :

- aides au départ en vacances, «séjours-répit», temps de loisirs ;
- groupes de paroles, consultations psychologiques, séances de sophrologie... ;
- programme Avenir en soi, Parcours confiance, etc.

3 AIDE AU REMPLACEMENT

Les agriculteurs·trices peuvent simultanément demander une **aide au remplacement**.

L'intervention d'un **Service de Remplacement** est financée durant 7 jours (10 jours pour certains projets) avec un renouvellement possible selon les situations.

- **En cas d'urgence**, prise en charge forfaitaire et par jour de 7 jours renouvelables.
- **En cas de congé maternité**, la MSA prend en charge intégralement 16 semaines de remplacement auxquelles peuvent s'ajouter des semaines supplémentaires selon la situation.
- **En cas de congé paternité**, la MSA prend en charge, hors prélèvements sociaux, 25 jours de remplacement + 7 jours pour les naissances multiples dont 7 jours obligatoires à la naissance de l'enfant.

Moyennant une adhésion, le service de remplacement se charge de trouver un·e salarié·e, faire les déclarations d'embauche, produire les fiches de paies et verser les cotisations aux organismes. Il facture ensuite à la ferme le coût de ce remplacement. En cas d'indisponibilité de salarié·es du service de remplacement, il est possible de faire appel à l'emploi direct d'un·e salarié·e sur la ferme.

4 CRÉDIT D'IMPÔT SUR LE COÛT DU REMPLACEMENT

Les agriculteurs peuvent également bénéficier d'un crédit d'impôt sur le coût du remplacement. Ce dispositif est à demander au moment de votre déclaration d'impôt.

D'une durée de 14 jours par an, ce crédit d'impôt prend en charge 50% du coût du remplacement. A partir du 1^{er} janvier 2022, pour les exploitant·es dont l'exploitation requière la présence chaque jour de l'année, le crédit d'impôt remplacement est étendu aux congés pour raison de maladie et aux accidents du travail avec un taux de 60%.



5 FLEXIBILITÉ DU PAIEMENT DES COTISATIONS MSA

Manque de trésorerie, intempéries... comment faire face aux cotisations ?

En cas d'impossibilité de payer ses cotisations sociales MSA, les paysan·nes peuvent :

- Demander la modulation du montant des appels de cotisations
- Demander une mensualisation des prélèvements de cotisations
- Mettre en place un échéancier de paiement pour étaler les paiements sur une période pouvant aller jusqu'à 3 ans
- Demander une prise en charge partielle des cotisations

6 REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA) OU PRIME D'ACTIVITÉ

En cas de revenus agricoles trop faibles ?

En cas de revenus faibles liés à l'activité agricole, les paysan·nes peuvent bénéficier du Revenu de Solidarité Active ou de la Prime d'Activité. Ce sont les revenus du foyer qui sont pris en compte pour vérifier leur éligibilité. Pour bénéficier du RSA, il faut déclarer les revenus chaque trimestre et être accompagné·e par une personne référente (MSA ou Solidarité Paysans).

Pour activer l'ensemble de ces droits, les paysan·nes peuvent faire appel au **service d'action sanitaire et sociale** de leur caisse MSA.

En cas de difficultés, l'association **Solidarité Paysans** peut également accompagner les paysan·nes à faire un point global sur la situation : accès aux droits sociaux, obligations administratives et comptables, gestion de l'endettement...



D'AUTRES AIDES EXISTENT...

Pour toutes les connaître : <https://www.msa.fr/lfp/pass-agri>

COMPRENDRE LES SOLIDARITÉS, POUR MIEUX LES FAIRE VIVRE !



Réseau AMAP Auvergne-Rhône-Alpes rassemble 900 paysan.nes et 300 AMAP sur la région.

La solidarité est un principe fondamental des AMAP et le réseau agit pour la faire vivre dans les partenariats AMAP. Le Réseau est membre du Mouvement Interrégional des AMAP (MIRAMAP).

<http://amap-aura.org>

Solidarités Paysans agit pour la défense et l'accompagnement des agriculteurs.trices en difficulté (administratives, sociales, économiques, juridiques...), pour accompagner et défendre les familles, aider les agriculteurs à faire valoir leurs droits en justice, préserver l'emploi, lutter contre l'exclusion en milieu rural.

<https://solidaritepaysans.org/>

Avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

**Une page web
dédiée aux ressources utiles
(kits, études, outils, etc.)**

www.amap-aura.org/solidarites

